

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DU TRANSPORT

OFFICE DE LA MARINE MARCHANDE ET DES PORTS

Avis d'appel d'offres N°32/2017

APPEL D'OFFRES POUR LA CONCESSION D'UN LOT DE TERRAIN A LA ZONE PETROLIERE DU DOMAINE PUBLIC PORTUAIRE DU PORT DE RADES

L'Office de la Marine Marchande et des Ports (OMMP), conformément à la loi n°2008-23 du 1^{er} Avril 2008 relative au régime de concessions ainsi que ses textes d'application, se propose de lancer le présent appel d'offres pour la concession d'un lot de terrain à la zone pétrolière du domaine public portuaire du port de Radés.

La superficie du lot est de : 2471 m²

- Conditions de participation :

Le présent appel d'offres est destiné aux personnes physiques et morales ou tout groupement d'investisseurs et de professionnels.

Seuls sont admis à participer au présent appel d'offres:

Les soumissionnaires ayant ou projetant de réaliser une activité liée aux quais spécialisés suivants :

- Multi-vrac solide
- Vrac liquide
- Pétrolier
- Quai Banal (Ex-dangereux)

Et ce, afin de gérer un trafic de marchandises (import ou export) transitant par le port de Rades (rive-sud) tout en garantissant les normes de sécurité exigées par les autorités compétentes.

Les soumissionnaires doivent avoir au moins trois (03) années d'expériences dans le domaine projeté.

En cas de groupement, l'exigence citée ci-dessus s'applique pour chaque membre du groupement.

Les candidats pourront soumissionner seuls ou dans le cadre d'un seul groupement.

Dans le cas où le soumissionnaire est un groupement, ce dernier doit être solidaire avec désignation du chef de file.

- Cautionnement provisoire

Le soumissionnaire est tenu de fournir une caution bancaire d'un montant de 250 dinars (tel que précisé à l'article 14 du DAO).

Le cautionnement provisoire sera effectué sous forme d'une caution bancaire à première demande provenant d'un établissement bancaire tunisien agréé (conformément au modèle joint au DAO en Annexe3).

La caution provisoire sera valable pour une durée de **cent quatre-vingt (180)** jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

La libération de la caution sera effectuée comme suit :

- Après le choix du titulaire de la concession pour les soumissionnaires dont les offres n'ont pas été retenues, et ce, 30 jours suivant la signature du contrat de concession avec l'adjudicataire retenu.
- Après signature du contrat de concession et du cahier des charges pour le soumissionnaire retenu et après avoir fourni les garanties prévues.

La caution provisoire est saisie, si le soumissionnaire retire son offre avant l'expiration du délai de validité des offres, ou s'il refuse de signer le contrat de concession, ou s'il ne fournit pas les garanties prévues dans le contrat de concession.

Toute offre non accompagnée de la caution provisoire sera rejetée.

- Date limite de réception des offres

La date limite de réception des offres est fixée pour le **09 janvier 2018** à 17 H (Heure de Tunis). Les offres parvenues après cette date limite ne seront pas acceptées. Le cachet du bureau d'ordre central de l'OMMP fera foi.

L'offre sera envoyée, par voie postale recommandée avec accusé de réception ou par rapide poste ou déposée directement au bureau d'ordre central contre une décharge, au nom de :

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'OFFICE DE LA MARINE MARCHANDE ET DES PORTS (OMMP)
Bâtiment administratif, Port de La Goulette, 2060 La Goulette (TUNISIE)**

Les enveloppes intérieures porteront le nom et l'adresse du soumissionnaire pour permettre de renvoyer la soumission cachetée à ce dernier, au cas où, elle serait irrecevable en raison du retard ou pour toute autre raison.

A l'adresse suivante :

**Office de la Marine Marchande et des Ports (OMMP),
Bâtiment administratif, Port de La Goulette, 2060 La Goulette (TUNISIE)**

L'enveloppe extérieure ne devra comporter aucune indication sur l'identité du soumissionnaire et portera obligatoirement la mention suivante :

« A NE PAS OUVRIR- Appel d'Offres N° 32/2017 »

**« Concession d'un lot de terrain à la zone pétrolière du domaine public
portuaire du port de Radés. »**

Si l'enveloppe extérieure n'est pas cachetée et ne porte pas les mentions prévues ci-dessus, l'OMMP n'assumera pas la responsabilité d'une erreur de destination ou d'une ouverture prématurée des plis, et l'offre sera rejetée.

Les candidats intéressés par le présent avis, pourront retirer le dossier d'appel d'offres auprès de la :

Direction du port de Rades
1^{er} étage, Bâtiment administratif du port de Rades
Office de la Marine Marchande et des Ports (OMMP),
Bâtiment administratif, Zone Portuaire de Rades, 2040 (TUNISIE)

Et ce, moyennant le paiement d'un montant de cents dinars (100 DNT) à verser au compte de l'OMMP N°07 015 0091103300010 25 à l'Amen Banque, agence Rades et contre un bon de versement de la dite somme provenant de l'Amen Banque.

Les offres resteront valables pendant une période de cent quatre-vingts (180) jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

- La Date et l'heure de la séance d'ouverture des plis :

L'ouverture des enveloppes contenant les offres soumises est faite en une seule séance d'ouverture des enveloppes contenant les offres techniques et des enveloppes contenant les offres financières et ce, **10 janvier 2018** à 10H à la salle de réunion du 3^{ème} étage au siège de l'OMMP, bâtiment administratif 2060 La Goulette.

Le soumissionnaire ou son représentant dument mandaté (deux personnes au maximum) peuvent assister à la séance d'ouverture publique des plis et ce à la date, l'heure et le lieu ci-dessus indiqués.

Les personnes présentes (le soumissionnaire ou son représentant) doivent présenter la carte d'identité nationale et la procuration signée.

Les soumissionnaires ou leurs représentants doivent se présenter 15 mn avant l'heure de la séance d'ouverture des plis.